



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20201109-BUR-AG-20-039-  
DE  
Date de télétransmission : 24/11/2020  
Date de réception préfecture : 24/11/2020

---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 9 novembre 2020*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : MISSION D'ELABORATION DU PLAN D'EVOLUTION STRATEGIQUE DE LA SEM BASTIA  
AMENAGEMENT**

L'an deux mille vingt, le 9 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visioconférence et dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**ETAIENT PRESENTS :**

Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Serge LINALE, Guy ARMANET, Michel SIMONPIETRI, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI.

**POUVOIRS :**

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI.

**ABSENTS :**

Emmanuelle de GENTILI, Gilles SIMEONI.

<p><b>Nombre de membres composant le Bureau : 13</b> <b>Nombre de membres en exercice : 13</b> <b>Quorum : 5</b></p>
--

<p><b>Votants : 10</b> <b>Pour : 10</b> <b>Contre : 0</b></p>
---

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

**OBJET : MISSION D'ELABORATION DU PLAN D'EVOLUTION STRATEGIQUE DE LA SEM BASTIA AMENAGEMENT**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6, applicable à compter du 31 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 30 avril fixant les modalités d'organisation du Bureau communautaire par visioconférence ;

Considérant la détention par la CAB de 40% de l'actionnariat de la SAEML Bastia Aménagement ;

Considérant les difficultés rencontrées par la SAEML Bastia Aménagement tant sur le plan financier qu'au niveau stratégique et organisationnel ;

Considérant la volonté des trois actionnaires principaux de mener une étude visant à la définition d'un plan d'évolution stratégique ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

- Le lancement d'une mission relative à la définition du plan d'évolution stratégique de la SAEML Bastia Aménagement en partenariat avec la Ville de Bastia et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ;
- Le versement d'une participation à la commune de Bastia d'un montant de 14 000 euros ;

Bureau du 9 novembre 2020

**OBJET : MISSION D'ELABORATION DU PLAN D'EVOLUTION STRATEGIQUE DE LA SEM BASTIA  
AMENAGEMENT**

**DIT**

Que la mission sera coordonnée par la commune de Bastia, mais pilotée de manière conjointe par les trois partenaires et qu'une convention de partenariat sera conclue entre les partenaires ;

**AUTORISE**

Le Président à signer la convention de partenariat et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**Le Président de la  
Communauté d'Agglomération de Bastia**

**U PRESIDENTE  
Louis POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **24 NOV. 2020**  
et publication ou notification  
du **24 NOV. 2020**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*